

“ Notre vision de Saint-Illiers-la-Ville dans les années qui viennent est celle d’un petit village, rural mais bien vivant. Le charme de la vie à la campagne peut et doit s’accompagner d’une vie sociale moderne intégrant les progrès disponibles au 21^{ème} siècle. Nous voyons un village solidaire où les intérêts communs priment sur les intérêts particuliers sans que ceux-ci ne soient lésés. Un village où l’école vivante accueille et instruit dans de bonnes conditions les enfants de la commune. Un village au cadre de vie agréable. ”

Jean-Louis Fournier,
maire de Saint-Illiers-la-Ville depuis 2007.

RETOUR SUR
UN CONSEIL AUX
COMMUNES
CAHIER N°1

CONSTRUIRE UN PROJET ENSEMBLE



Saint-Illiers-la-Ville

La commune a demandé au CAUE de l'accompagner dans l'élaboration de ses projets. Sous l'impulsion du maire, une réflexion globale de restructuration du centre-bourg a été menée. Celle-ci prévoit la réalisation d'une place publique autour de laquelle prendront place des logements sociaux, un commerce, une halle et une école. De nouvelles liaisons seront créées, notamment la réalisation d'un chemin des écoliers. Ce grand projet a réuni plusieurs compétences au fil de son élaboration.



SOMMAIRE

01/ Construire un projet ensemble.....	P. 4
02/ Le conseil du CAUE.....	P. 6
03/ Le contexte du projet	P. 8
04/ Le projet	P. 10
05/ Dix questions à	P. 16
06/ L'aspect réglementaire	P. 18
07/ Le montage de l'opération	P. 18
Pour Aller Plus Loin	P. 19





01/ CONSTRUIRE UN PROJET ENSEMBLE

UNE APPROCHE GLOBALE ET UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE

S'entourer de compétences diverses, s'informer et se concerter avec les habitants sont des approches concourant à la mise en place d'une programmation cohérente et adaptée, appropriable par chacun.

L'opération de Saint-Illiers-la-Ville témoigne de la qualité d'une telle démarche de projet. Au départ engagé dans une vision parcellaire de l'urbanisme, ce projet, grâce à une volonté politique affirmée, est devenu un projet global mené

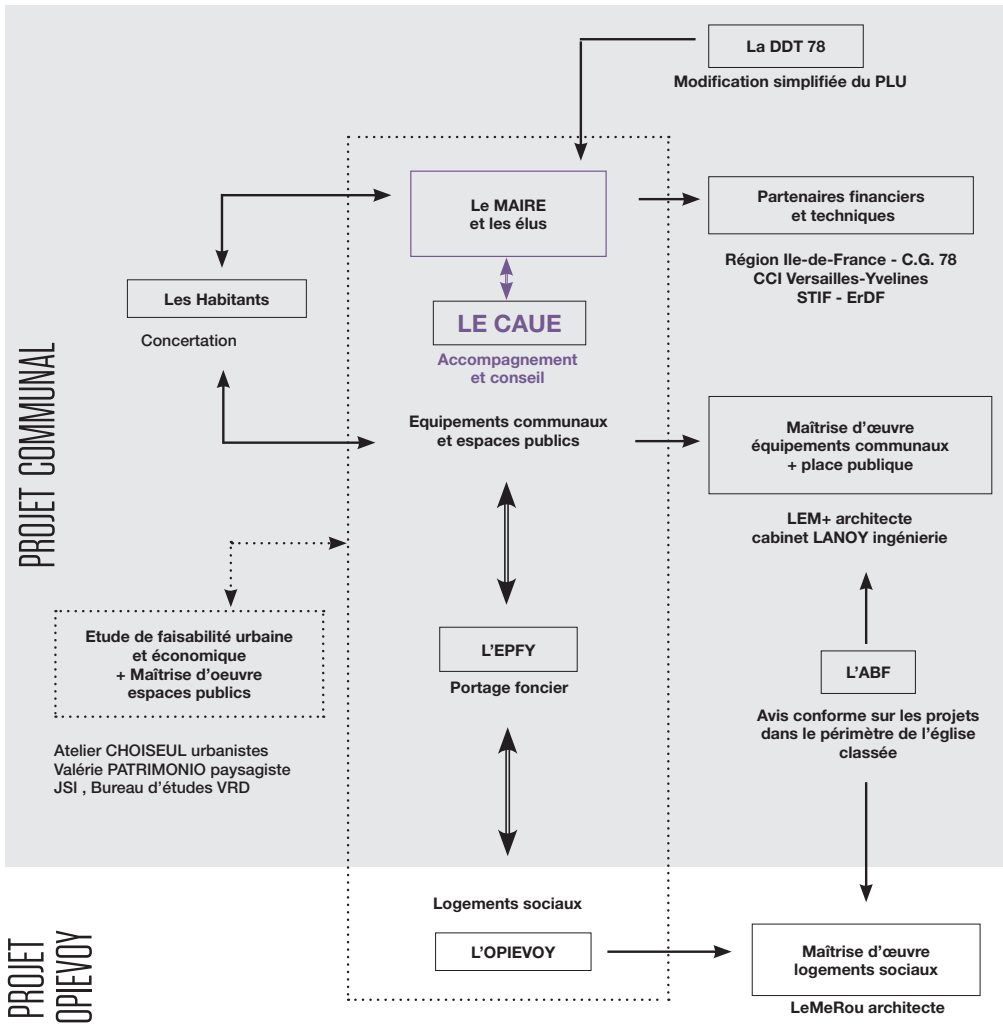
dans l'intérêt commun et inscrit dans la durée. Pour ce faire, ont été regroupées des compétences diverses afin de mener à bien la réflexion aux différentes échelles.

L'intégration des différents programmes communaux dans une réflexion urbaine et patrimoniale, a accompagné la volonté politique d'accueillir des logements ouverts aux ménages ayant peu de ressources, aux jeunes et aux personnes âgées.

“ L'important, ce n'est pas «tant» le résultat mais le parcours effectué pour tenter de l'atteindre. ”

Giancarlo de Carlo, architecte (1919-2005)





02/ LE CONSEIL DU CAUE

CONTRIBUER À REPENSER LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ

Le CAUE a été amené à travailler avec la commune en 2007 dans le cadre d'une réflexion sur le réaménagement de l'école. Parallèlement, dans le cadre de l'ANRU des Mureaux, était menée une étude sur la construction de logements sociaux dans des longères situées derrière la mairie.

Alerté par ce projet qui remettait en cause l'existence même des longères (qui devaient être démolies puis reconstruites), le CAUE a interpellé le maire et l'ABF et a émis un avis visant à le remettre en question. Il était urgent d'éviter la disparition d'une partie d'un patrimoine identitaire de la commune.

Le projet va par la suite évoluer grâce à la vente d'une parcelle voisine dont la commune va se porter acquéreur.

Une réflexion plus large est alors engagée sur l'ensemble de l'îlot de la mairie.

Pour la mener à bien, la commune accompagnée par le CAUE met en place un comité de pilotage auquel sont associés l'EPFY qui réalisera le portage foncier et l'OPIEVOY, propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve les longères. Ce dernier accepte de remettre en cause son terrain d'assiette et permet ainsi au projet d'évoluer dans une vision globale.

“ Les cartes cadastrales anciennes et modernes permettent de visualiser l'importance stratégique de l'emplacement du futur projet : « l'axe historique constitué par la mairie et l'église était et doit redevenir le centre du village ouvert à tous nos concitoyens. Nous devons tout mettre en oeuvre pour l'animer, le rendre très vivant : refusionner les terrains du «château aux Belles Eaux» (actuelle mairie) et ceux de la «ferme du château» séparés vers la fin des années 1800 quand la commune avait alors acheté le «château» pour en faire la mairie-école. ”

Jean-Louis Fournier, maire de Saint-Illiers-la-Ville



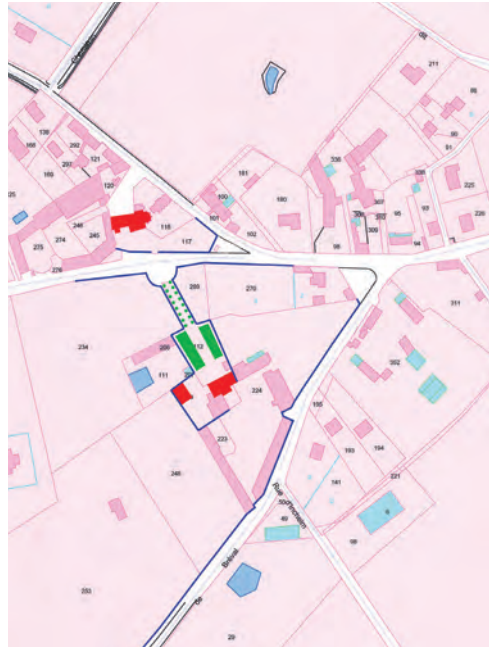
PREMIÈRE RÉUNION SUR LE TERRAIN AVEC LE MAIRE, L'ARCHITECTE, L'ABF, L'OPIEVOY ET LE CAUE



VUE DE L'AXE HISTORIQUE DEPUIS L'ÉGLISE VERS LA MAIRIE



PLAN D'INTENDANCE DE LA PAROISSE 1785



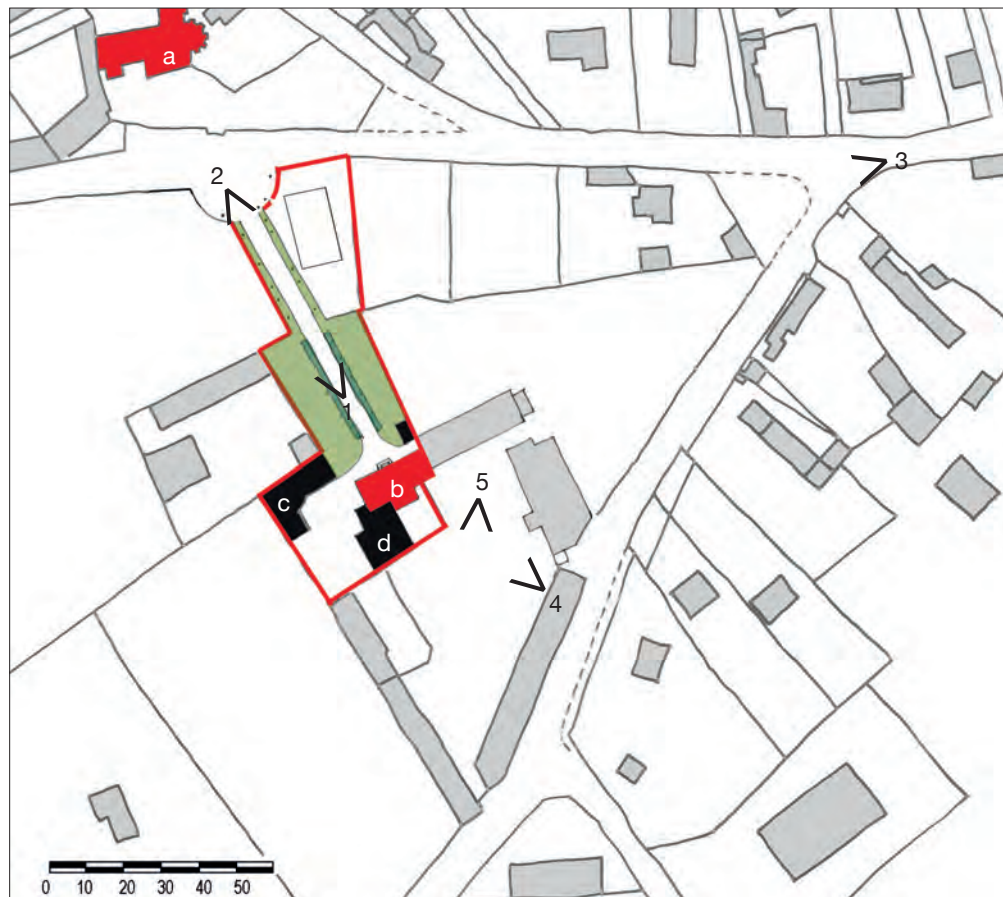
CADASTRE DE LA COMMUNE 2008

03/ LE CONTEXTE DU PROJET

UN ILOT ENCLAVÉ PEU ACCESSIBLE AU PUBLIC

La commune dispose de peu d'équipements communaux, tous regroupés autour de la mairie : l'école primaire, la salle des fêtes, le terrain de basket-ball. La commune ne dispose pas

d'espace public, ni de commerce, ni d'aucun logement social. Un arrêt de bus couvert, non sécurisé, est situé sur la place Louise Henry.



- A. EGLISE
- B. MAIRIE
- C. ECOLE
- D. SALLE DES FÊTES



1. LA RELATION AVEC L'ÉGLISE VUE DEPUIS LA MAIRIE



2. LE SEUL ACCÈS À LA MAIRIE ET AUX ÉQUIPEMENTS



3. VUE DE LA PLACE LOUISE HENRY : L'ÎLOT CENTRAL DU BOURG EST FERMÉ SUR LA RUE PAR DE GRANDS MURS. LES RUES NE SONT PAS PROPICES AUX CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS.



4. L'ARRIÈRE DE LA MAIRIE ET LA SALLE DES FÊTES JOUXTENT LA COUR DE FERME, DERRIÈRE UN MUR DE CLÔTURE



5. LES LONGÈRES, IMPOSANTS CORPS DE BÂTIMENTS IDENTITAIRES DU PAYSAGE RURAL DES YVELINES

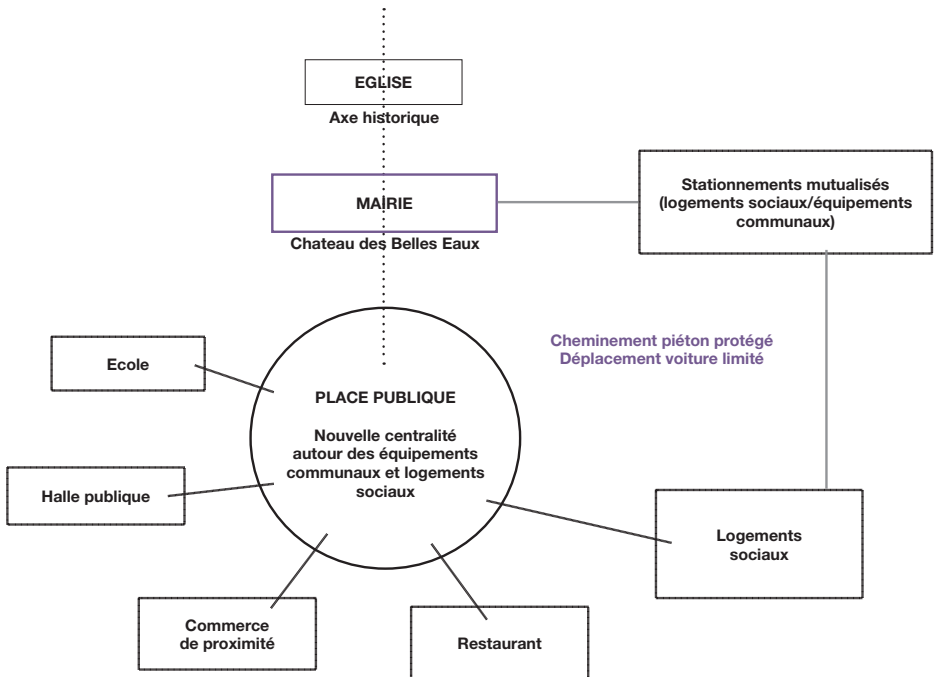
04/ LE PROJET

UNE VÉRITABLE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Le schéma d'organisation de l'ensemble des programmes exprime les objectifs de la commune : les deux longères, sauvées de la démolition, fermeront les côtés d'une nouvelle place publique autour de laquelle se concentreront les équipements.

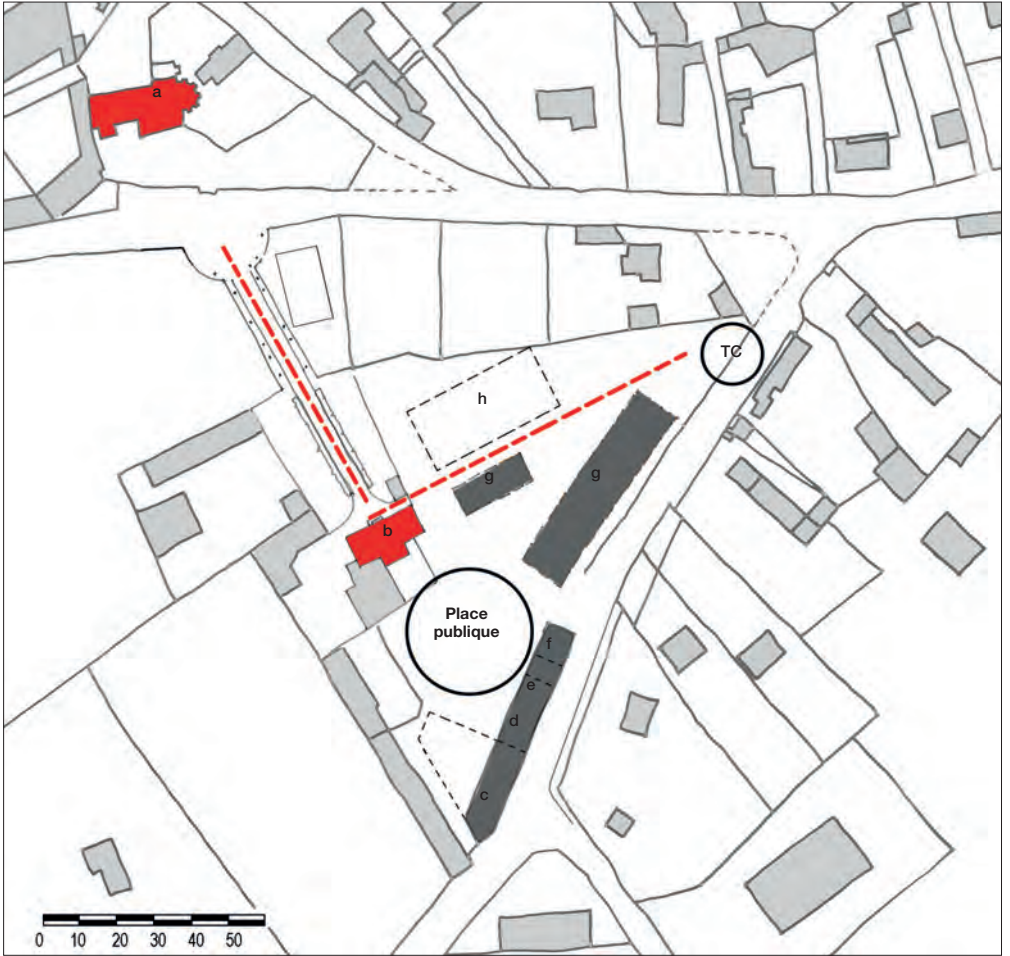
La nouvelle centralité de la mairie est matérialisée par l'aménagement d'un espace public, bordé par la longère réhabilitée, qui accueillera

des équipements publics et des services. L'îlot de la mairie est traversé par une liaison nord/sud et un cheminement piétonnier : le chemin des écoliers. Celui-ci est desservi par un nouvel arrêt de bus abrité, place Louise Henry. Un aménagement paysager articulera l'ensemble des constructions et les espaces extérieurs des logements sociaux.



“ Plus d'un hectare sur lequel va travailler un programmiste qui déclinera les opérations à entreprendre pour réaliser nos objectifs. Il est malheureusement probable que nous ne pourrons pas réaliser tout, tout de suite. Mais il vaut mieux chercher les moyens de ses ambitions, sur le long terme, que de rester frileusement dans notre coin. ”

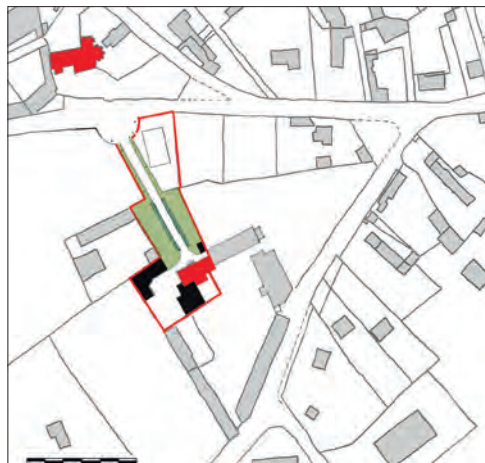
Jean-Louis Fournier, maire, in 'Le fil' d'août 2008



- A. EGLISE
- B. MAIRIE
- C. ECOLE
- D. RESTAURANT
- E. HALLE PUBLIQUE
- F. COMMERCE
- G. LOGEMENTS SOCIAUX
- H. STATIONNEMENTS MUTUALISÉS

TC : AMÉNAGEMENT POUR TRANSPORT EN COMMUN

LE PROCESSUS ET LES ACTEURS DE 2007 ...



CONSEIL DU CAUE

Premier conseil sur l'agrandissement de l'école : trop exiguë et peu fonctionnelle. L'espace public de la commune est réduit à un accès au nord desservant la mairie, l'école et la salle des fêtes.

2007

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Opievoy



EN HAUT : PREMIÈRE RÉUNION D'ACTEURS, EN BAS : TRAVAUX DE SÉCURISATION DES TOITURES.



ATELIER TRUELLE ARCHITECTES

Projet de construction de logements sociaux, à l'arrière de la mairie, à l'emplacement des deux longères démolies. Le CAUE met en garde la mairie sur le projet. L'ABF émet un avis défavorable. Le projet dénature le site et le patrimoine rural.

2008

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Opievoy
- > Atelier Truelle architectes : 1^{ère} équipe de maîtrise d'oeuvre Opievoy
- > ABF



FÊTE DU COCHON GRILLÉ JUIN 2009 (CONCERTATION HABITANTS).



EPFY

L'EPFY achète le terrain mitoyen à celui de l'Opievoy, suite au décès du propriétaire. Etude préalable par la mairie et le CAUE d'un projet global de centre bourg. Consultation pour l'étude urbaine : l'atelier Choiseul est désigné. Remise en cause du terrain d'assiette de l'Opievoy.

2009

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Atelier Choiseul + V. Patrimoine paysagiste + JSI : Etude de faisabilité urbaine et économique
- > Opievoy
- > EPFY
- > ABF



DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DE LA FERME.



AGENCE LEMÉROU ARCHITECTES

Nouveau terrain d'assiette pour la construction des logements OPIEVOY. Le projet global prévoit de désenclaver l'espace public. Lancement de la réflexion sur la globalité de l'îlot et de nouveaux équipements communaux

2010

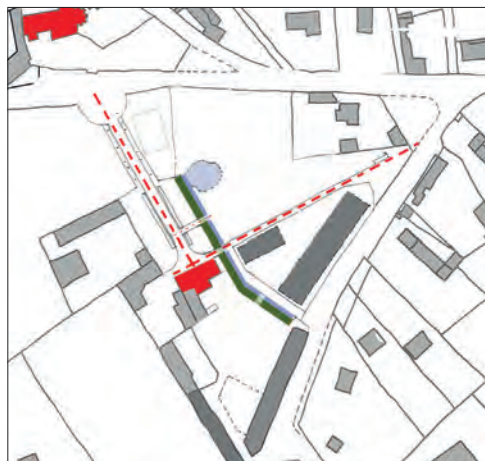
ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Atelier Choiseul + V. Patrimoine paysagiste + JSI : Etude de faisabilité urbaine et économique
- > Opievoy
- > Agence LeMeRou architectes :
- 2^{ème} équipe de maîtrise d'oeuvre Opievoy
- > EPFY
- > ABF



PERSPECTIVE DU PROJET DES LOGEMENTS OPIEVOY.

À 2018 ...



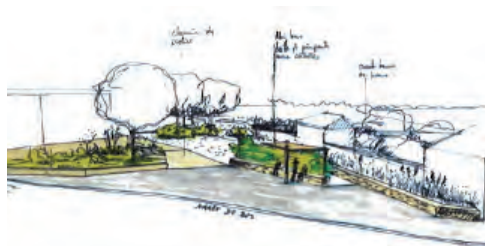
CAUE

Affirmation des lignes directrices de l'aménagement du centre bourg et élaboration d'un cahier des charges pour la définition des espaces publics et des programmes des équipements.

2010

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Atelier Choiseul + V. Patrimonio paysagiste + JSI : étude de faisabilité urbaine et économique
- > OPIEVOY
- > STIF (abribus), ERDF (renforcement réseau)



ESQUISSE ABRIBUS ET ACCÈS CHEMIN DES ÉCOLIERS (V.PATRIMONIO)



ATELIER CHOISEUL URBANISTE

+ V. PATRIMONIO PAYSAGISTE + JSI

Plan d'aménagement et réalisation des circulations piétonne et automobile, et gestion des eaux sur l'îlot communal.

2011

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Atelier Choiseul + V. Patrimonio paysagiste + JSI : maîtrise d'oeuvre espaces publics
- > Agence LeMeRou architectes : maîtrise d'oeuvre logements OPIEVOY
- > CCI 78 (étude installation commerce)
- > Conseil Général 78 et Région IdF (financeurs)



PERSPECTIVE D'UNE CLASSE DANS LA LONGÈRE (LEM+ ARCHITECTE)



LEM+ ARCHITECTES

Réhabilitation et aménagement d'une des longères communales : école de deux classes, commerce et halle publique. Aménagement d'une nouvelle place de village : cour d'école, terrasse restaurant et espace public.

2012

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Agence LEM+ architectes + cabinet Lanoy : maîtrise d'oeuvre équipements communaux
- > Atelier Choiseul + V. Patrimoine paysagiste + JSI : maîtrise d'oeuvre espaces publics
- > ABF
- > STIF, ERDF, CCI 78



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE VILLAGE (LEM+ ARCHITECTE)



1ÈRE PHASE DES TRAVAUX

Construction des logements et aménagement des espaces extérieurs en cours (livraison 2014).

2ÈME PHASE TRAVAUX

(longère et place de village) prévue après accord financement CG et Region (2015).

2013

ACTEURS

- > Mairie, accompagnée du CAUE 78
- > Agence LEM+ architectes + cabinet Lanoy : maîtrise d'oeuvre équipements communaux
- > Atelier Choiseul + V. Patrimoine paysagiste + JSI : maîtrise d'oeuvre espaces publics
- > Agence LeMeRou architectes : maîtrise d'oeuvre logements OPIEVOY
- > ERDF, CCI 78
- > Conseil Général 78 et Région IdF



DÉBUT TRAVAUX DES LOGEMENTS OPIEVOY

05/10 QUESTIONS À...

JEAN-LOUIS FOURNIER, MAIRE



1/ Comment êtes vous devenu maire de cette petite commune ?

Parisien de naissance, j'y ai vécu jusqu'à ma préretraite en 2000 où je suis venu habiter la maison familiale dont j'avais hérité à Saint-Illiers-la-Ville. Je passais une grande partie de mes vacances d'écolier puis d'étudiant dans cette maison qui appartenait à ma marraine. Je suis un peu un enfant de Saint-Illiers, Je passais une grande partie de mes vacances.

Connaissant les plus anciens habitants depuis plus de 60 ans.

En janvier 2007, le maire de Saint-Illiers-la-Ville, ne voulant pas faire une septième année, a démissionné avec tout le conseil municipal. Joëlle Le Mouel, sous-préfète de Mantes-la-Jolie a nommé une commission de trois anciens maires de la circonscription pour gérer la commune et préparer des élections municipales. Trois anciens conseillers ont pris leur bâton de pèlerin pour constituer une liste de 11 personnes. J'ai accepté d'être le onzième pour que la commune retrouve son autonomie. Lors de la réunion constitutive de la liste j'ai été plébiscité pour en prendre la tête. Considérant que le mandat ne durerait qu'un an j'ai fini par accepter, tous les autres refusant. J'ai très mal dormi cette nuit-là ...

2/ Quelle est selon vous la qualité essentielle pour un maire ?

Il y en a certainement plusieurs, mais si l'on doit se focaliser sur une seule, je crois que c'est d'avoir une vision pour sa commune : comment la voit-on à moyen et long terme ? En déclinant cette vision en projets cohérents mais distincts. Que pensent nos concitoyens de ces projets ? Et quelles sont leurs priorités ? Il faut savoir dire non, parfois. Quels investissements faut-il faire pour concrétiser ces projets ? (et non pas quelles sont les subventions possibles pour faire n'importe quoi) Quels moyens financiers peut-on et doit-on mobiliser pour ces investissements ?

3/ Pensez-vous que les temps politiques doivent guider les décisions communales en termes de développement ?

Mon peu d'expérience de la fonction m'a appris que la réalisation des projets, qui implique la participation de diverses instances, organisations, administrations, etc. était beaucoup plus longue que ce que l'on envisageait. Si l'on doit lier en plus les décisions de développement de la commune aux diverses échéances politiques, élections diverses, réorganisation de la carte des intercommunalités, opération d'intérêt national Seine-Aval, réorganisation des cantons, Grand Paris, etc. on risque d'être toujours en attente, de rester spectateur du développement, de ne pas en être l'acteur et de se complaire dans la critique « des autres qui ne font pas ce que l'on souhaite » au lieu de faire soi-même.

4/ Quels ont été, s'il y en a eu (!), les moments difficiles dans la conduite de votre projet ?

Nombreux mais la plupart sans conséquence fâcheuse, liés à des espérances déçues : refus de l'ancien maire de vendre à la commune une petite parcelle de terrain, laissée à l'abandon, pour que nous y installions les parkings plutôt qu'à l'emplacement actuellement prévu, derrière les logements. Refus des voisins de l'îlot du centre-bourg de vendre leur parcelle il y a 6 ans lors de l'étude urbaine, ce qui a interdit

des projets dans la deuxième longère, alors qu'ils sont vendeurs aujourd'hui. Mais ce sont plus des contrariétés que des moments difficiles. Il faut simplement changer de cap pour arriver à l'objectif fixé.

5/ Pensez vous avoir atteint vos objectifs ?

Pas tout à fait, mais ils sont en bonne voie. Ils seront atteints lorsque les travaux seront terminés (logements, voirie, place du village, école et commerce dans la longère) et inaugurés par l'ensemble du village.

6/ Que voudriez-vous communiquer aux autres maires de votre projet ?

Je ne suis pas certain de pouvoir donner des conseils. Ce que je retire de mon expérience aux responsabilités d'une commune, c'est que contrairement à ce qui m'avait été dit, on doit gérer les projets communaux comme on gère des projets dans une entreprise. Un projet est un projet. Un bon gestionnaire de projet n'a pas besoin d'être compétent dans tous les domaines. Il doit seulement avoir une claire vision du projet, être capable d'atteindre son objectif en modifiant certains paramètres si nécessaires. Cela nécessite donc de s'entourer des compétences requises, et elles existent : CAUE, EPFY, bureaux d'études, architectes, etc.

7/ Portez-vous un intérêt particulier à l'architecture et à l'urbanisme ?

Comme tout un chacun je crois, pas plus. Mais si je suis sensible à la beauté des paysages naturels, je le suis aussi aux paysages façonnés par l'homme, dans les campagnes, en ville ou même des bâtiments industriels. Par exemple, pour prendre le cas de Saint-Illiers-la-Ville, je regrette la démolition du vieux lavoir (certes inutile comme lavoir aujourd'hui) qui était au centre du village dans ma jeunesse, ainsi que du « bocage normand », des prés entourés de haies et plantés de pommiers à cidre qui bordaient la route de Bréval, remplacés aujourd'hui par des champs de céréales rappelant ceux de la Beauce. D'où l'importance d'avoir une vision sur le devenir de sa commune, de

s'entourer de compétences pour déterminer le possible, et ensuite de faire que ce possible se réalise.

8/ Ces « retours sur » vous semblent-ils des outils de communication pédagogiques ?

A priori, oui, mais l'avenir nous le dira. Il est important de communiquer sur ce qui a fonctionné, même si les projets sont parfois différents. C'est aussi le moyen de donner la possibilité de contacts directs entre municipalités.

9/ Que vous a apporté l'accompagnement du CAUE ?

Des compétences (architecture, urbanisme) et un regard extérieur à celui de la municipalité. Il est important dans un groupe de projet d'avoir des personnes compétentes qui peuvent signaler soit des problèmes possibles, soit des opportunités, que nous n'aurions pas vu à temps.

Sans empiéter sur le rôle des architectes ou des bureaux d'études, la possibilité de tracer un plan simple concrétisant ce que nous souhaitons. La visite conjointe de sites pour discuter matériaux ou fonctionnement d'un commerce de proximité, bref de ce que nous allions, ou pas, retenir pour nos différents projets.

Mais aussi, last but not least, et c'est très important dans la gestion d'un projet, la rédaction intelligente des comptes-rendus de réunion, actant les accords, les décisions et listant les actions restant à accomplir.

10/ Quelle question auriez-vous aimé que l'on vous pose ?

Aucune ne me vient spontanément à l'esprit. Sauf, peut-être : si c'était à refaire que changeriez-vous ? La réponse serait : rien. Conduire un projet de cette ampleur pour une commune de 340 habitants peut paraître ambitieux mais le résultat montre qu'en s'entourant des compétences nécessaires pour faire les bons choix au cours du projet on arrive à concrétiser sa vision. C'est quand même ce qui est réconfortant et compense largement les moments moins gratifiants de la fonction de maire.

06/L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE

UN PROJET EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), élaboré par la municipalité précédente, a placé en réserve les abords de la mairie, notamment "la ferme du Château" pour permettre un aménagement du coeur de village.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élaboré lors de la révision du PLU approuvé en 2006, avait déjà listé des actions à entreprendre :

- veiller à une diversité de l'habitat en permettant la rénovation et le changement de destination des bâtiments agricoles en fin d'activités pour la création de logements tout en préservant leurs caractéristiques architecturales
- assurer une mixité générationnelle en favorisant la création de petits logements pour jeunes couples, personnes seules ou personnes âgées

- améliorer l'espace public en le rendant accessible et plus agréable
- identifier les équipements collectifs nécessaires au développement de la commune et requalifier les équipements existants
- conforter la centralité du village autour de son centre historique : école, mairie et église, pour favoriser la rencontre des habitants.

Ces objectifs réglementaires ont préparé le terrain et mis en place les moyens juridiques pour les réaliser.

Une modification simplifiée du PLU a été votée (mai 2010) pour lever l'emplacement réservé : elle doit faciliter l'aménagement autour des bâtiments de logements.

07/MONTAGE DE L'OPÉRATION

CONVENTIONS AVEC :

- **le CAUE 78**, convention en cours depuis 2007, pour l'accompagnement à la réflexion en lien avec les partenaires, pour le conseil dans l'élaboration du cahier des charges et pour le choix de l'équipe réalisant le programme et l'étude urbaine, puis pour le choix des équipes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics, pour des conseils architecturaux et urbains en lien avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, pour l'aide à la recherche et à la réalisation des dossiers de subvention.
- **l'EPFY**, convention signée pour 5 ans maximum, pour le portage financier de l'achat de la parcelle n°224 (aujourd'hui parcelle n° 417 et 418), les travaux de démolitions des bâtiments non conservés dans le projet global validé par le comité de pilotage (dont l'EPFY a fait parti pour conseiller la commune sur les parcelles concernées par le projet, mais aussi pour deux parcelles privées que la commune souhaite sur le long terme acquérir), l'échange foncier du

terrain d'assiette d'implantation des logements sociaux défini dans le projet global et la parcelle n°396, propriété de l'OPIEVOY puis revente des parcelles n°396 et 417 à la commune (cette revente mettant fin à la convention)

- **la CCI Versailles-Yvelines**, qui a réalisé une étude de marché, ainsi qu'une étude financière, pour l'implantation d'un commerce multi services sur l'opération

SUBVENTIONS AUPRÈS :

- **du CG 78**, dans le cadre de sa politique d'aide à la construction et la réfection des voiries (plan triennal), de sa politique d'aide à la construction de logements (CDOR), et de sa politique d'aide aux communes (contrat rural).
- **de la Région Île-de-France**, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes (contrat rural)
- **de l'État**, dans le cadre du FISAC (fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et dans le cadre de l'ANRU.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

BIBLIOGRAPHIE

— Sur le projet

Collection de la revue communale de Saint-Illiers-la-Ville, Le Fil.

— Sur le thème : Construire un projet ensemble

Gauzin-Müller Dominique, L'architecture écologique du Vorarlberg, un modèle social, économique et culturel, éditions Le Moniteur, 2009

Presses universitaires de Saint-Étienne / Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne :

- Espace rural et projet spatial. Du terrain à la recherche : objets et stratégies - 2012

- Espace rural et projet spatial. Vers un nouveau pacte ville-campagne? - 2011

- Espace rural et projet spatial. Réflexions introductives / stratégies pédagogiques - 2010

— Sur le site des CAUE

L'observatoire national des CAUE : www.caue-observatoire.fr

GLOSSAIRE

ABF : Architecte des bâtiments de France, travaillant au sein du STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) / **ANRU** : Agence nationale pour la rénovation urbaine / **CCI**

Versailles-Yvelines : Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines, est un établissement sans entité juridique, chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services, et de leur apporter certains services, www.versailles.cci.fr / **CG 78** : Conseil général des Yvelines / **DDT 78** : Direction départementale des territoires des Yvelines / **EPFY** :

Etablissement public foncier des Yvelines, créé en 2006, il est l'opérateur foncier des collectivités publiques sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Il conseille les collectivités dans leur stratégie foncière, veille sur les marchés fonciers, constitue des réserves, contribue à réguler les prix du foncier, www.epfy.fr / **ERDF** : Electricité réseau distribution de France, créée en 2008, cette filiale à 100% de EDF, s'occupe de la gestion de 95% du réseau de distribution d'électricité en France / **OPIEVOY** :

Office Public de l'habitat interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines. C'est un bailleur social qui gère aujourd'hui environ 49.000 logements / **STIF** : Syndicat des transports d'Île-de-France, www.stif.org / **VRD** : Voiries et réseaux divers.

CRÉDITS :

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION : ÉLISABETH ROJAT-LEFEBVRE

RÉDACTEURS : CHRISTELLE BERGER, ANNIE BOYER, TIPHAIN DEBOISNE, BRUCE PLANCKE

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : CHRISTELLE BERGER, BRUCE PLANCKE © CAUE78

GRAPHISME : EMMA BRANTE, IMPRESSION : PICTURE PERFECT

IMPRIMÉ PAR PICTURE PERFECT

DATE : 2^{ÈME} TRIMESTRE 2014

POURQUOI CETTE COLLECTION ?

Pour illustrer le rôle du CAUE : témoigner de l'approche du CAUE par le biais d'expériences diversifiées.

Pour témoigner des situations rencontrées : les retours d'expériences constituent un recueil d'observations, d'échanges, de recommandations et de réflexions ponctués du témoignage des acteurs.

Pour offrir un regard croisé : un outil afin de permettre de confronter des expériences vécues avec des problématiques de construction et d'aménagement.

Pour dégager des thèmes communs de réflexion : rendre compte des expériences issues du terrain, des paroles échangées, des discussions parfois passionnées ... En retirer un socle commun de connaissance et de vocabulaire pour mieux partager.

Numéros parus : cahier n°1 - Construire un projet ensemble, Saint-Illiers-la-Ville ; cahier n°2 - Construire dans la pente, La Celle-Saint-Cloud ; cahier n°3 - Construire en fond de parcelle, Maisons-Laffitte ; cahier n°4 - Construire dans un site naturel, Breuil-Bois-Robert ; cahier n°5 - Construire une pièce en plus, Sartrouville.

Numéros à paraître : cahier n°6 - Construire une surélévation, Buc ; cahier n°7 - Construire avec le déjà-là, Moisson.

LES MISSIONS DU CAUE

Sensibiliser : jouer un rôle pédagogique et de sensibilisation pour permettre d'engager des débats fructueux et constructifs éloignés des idées toutes faites.

Initier une démarche : sans formaliser un projet, mettre autour de la table tous les protagonistes, susciter une réflexion et proposer des scénarii alternatifs.

Offrir un regard critique et impartial : développer la notion de projet dans une démarche globale.

Favoriser l'intérêt public : interroger les projets par une approche indépendante, pour que chacun puisse trouver sa place dans la fabrique du territoire en bénéficiant des mêmes attentions.

